

La présente fiche de données de sécurité a été éditée conformément aux exigences de : Règlement (EC) n° 1907/2006 et règlement (CE) n° 1272/2008

SADER COLLE BLOCAGE VIS ECROU Remplace la version: 14-mars-2018

Date de révision 16-oct.-2018 Numéro de révision 3

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur du produit

Nom du produit SADER COLLE BLOCAGE VIS ECROU

Substance pure/mélange Mélange

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation recommandée Adhésifs.

Utilisations déconseillées Aucun(e) connu(e).

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Nom de la société

Bostik SA Immeuble "Le Jade" 253 Avenue du President Wilson 93211 La Plaine Saint Denis France

Tel: +33 (0)1 55 99 90 00 Fax: +33 (0)1 55 99 90 01

Adresse e-mail SDS.box-EU@bostik.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

France ORFILA (France): + 01 45 42 59 59

Tel: +33 (0) 1 55 99 90 00 (Lundi- Vendredi 9.00-17.00)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Règlement (CE) n° 1272/2008

Corrosion/irritation cutanée	Catégorie 2 - (H315)
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Catégorie 2 - (H319)
Sensibilisation cutanée	Catégorie 1 - (H317)
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)	Catégorie 3 - (H335)
Toxicité chronique pour le milieu aquatique	Catégorie 1 - (H410)

2.2. Éléments d'étiquetage

Contient: Triethylene glycol dimethacrylate, Acide méthacrylique, mono ester avec le propane-1,2-diol, Hydroperoxyde de cumene, Oxybis(methyl-2,1-ethanediyl) diacrylate, Acetic acid, 2-phenylhydrazide, Trimethylolpropane polyoxyethylene triacrylate, Poly(oxy-1,2-ethanediyl), .alpha.,.alpha.'-[[(4-methylphenyl)imino]di-2,1-ethanediyl]bis[.omega.-hydroxy-



Mention d'avertissement ATTENTION

FCLP; France - FR Page 1/13

SADER COLLE BLOCAGE VIS ECROU Remplace la version: 14-mars-2018

Date de révision 16-oct.-2018 Numéro de révision 3

Mentions de danger

H315 - Provoque une irritation cutanée

H317 - Peut provoquer une allergie cutanée

H319 - Provoque une sévère irritation des yeux

H335 - Peut irriter les voies respiratoires

H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

Conseils de prudence

P102 - Tenir hors de portée des enfants

P271 - Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé

P280 - Porter des gants de protection et un équipement de protection des yeux/du visage

P333 + P313 - En cas d'irritation ou d'éruption cutanée : Consulter un médecin

P337 + P313 - Si l'irritation oculaire persiste : Consulter un médecin

P405 - Garder sous clef

P101 - En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette

P273 - Éviter le rejet dans l'environnement

P391 - Recueillir le produit répandu

P501 - Éliminer le contenu/récipient dans une usine d'élimination des déchets homologuée

2.3. Autres dangers

Aucune information disponible

Évaluation PBT et vPvB

Les composants de cette formule ne répondent pas aux critères de classification des substances PBT ou vPvB

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1 Substances

Mélange

3.2 3.2 Mélanges

Nom chimique	N° CE	Numéro CAS	% massique	Classification selon le règlement (CE) nº 1272/2008 [CLP]	Limite de concentration spécifique (LCS)	Numéro d'enregistreme nt REACH
Triethylene glycol dimethacrylate	203-652-6	109-16-0	40 - <80	Skin Sens. 1 (H317)		01-2119969287- 21-XXXX
Diisopropylnaphthalene	254-052-6	38640-62-9	>25 - <40	Asp. Tox. 1 (H304) Aquatic Chronic 1 (H410)		01-2119565150- 48-XXXX
Acide méthacrylique, mono ester avec le propane-1,2-diol	248-666-3	27813-02-1	10 - <20	Eye Irrit. 2 (H319) Skin Sens. 1 (H317)		01-2119490226- 37-XXXX
Hydroperoxyde de cumene	201-254-7	80-15-9	1 - <3	Acute Tox. 4 (H302) Acute Tox. 4 (H312) Acute Tox. 3 (H331) Skin Corr. 1B (H314)	Eye Dam. 1 :: 3%<=C<10% Eye Irrit. 2 :: 1%<=C<3% Skin Corr. 1B :: C>=10% Skin Irrit. 2 :: 3%<=C<10%	01-2119475796- 19-xxxx

FCLP; France - FR Page 2/13

SADER COLLE BLOCAGE VIS ECROU Remplace la version : 14-mars-2018

Date de révision 16-oct.-2018 Numéro de révision 3

				STOT RE 2 (H373) Aquatic Chronic 2 (H411) Org. Perox. E (H242)	STOT SE 3 :: C<10%	
Trimethylolpropane polyoxyethylene triacrylate	-	28961-43-5	0.1 - <1	Eye Irrit. 2 (H319) Skin Sens. 1 (H317)		01-2119489900- 30-XXXX
Poly(oxy-1,2-ethanediyl), .alpha.,.alpha.'-[[(4-meth ylphenyl)imino]di-2,1-eth anediyl]bis[.omegahydr oxy-	-	103671-44-9	0.1 - <1	Eye Irrit. 2 (H319) Acute Tox. 4 (H302)		Aucune donnée disponible
Oxybis(methyl-2,1-ethan ediyl) diacrylate	260-754-3	57472-68-1	0.1 - <1	Skin Irrit. 2 (H315) Eye Dam. 1 (H318) Skin Sens. 1 (H317)		01-2119484629- 21-XXXX
N,N-Diméthyl-p-toluidine	202-805-4	99-97-8	0.1 - <1	Acute Tox. 3 (H301) Acute Tox. 3 (H311) Acute Tox. 2 (H330) STOT RE 2 (H373) Aquatic Chronic 3 (H412)	::	01-2119937766- 23-XXXX
Acide acrylique	201-177-9	79-10-7	0.1 - <1	Acute Tox. 4 (H302) Acute Tox. 4 (H312) Acute Tox. 4 (H332) Skin Corr. 1A (H314) Aquatic Acute 1 (H400) Flam. Liq. 3 (H226)	STOT SE 3 :: C>=1%	01-2119452449- 31-XXXX
Acetic acid, 2-phenylhydrazide	204-055-3	114-83-0	0.1 - <1	STOT SE 3 (H335) Skin Irrit. 2 (H315) Eye Irrit. 2 (H319) Skin Sens. 1 (H317) Acute Tox. 3 (H301)		Aucune donnée disponible
2,6-Di-tert-butyl-p-crésol	204-881-4	128-37-0	0.1 - <1	Aquatic Acute 1 (H400) Aquatic Chronic 1 (H410)		01-2119555270- 46-XXXX

Texte intégral des phrases H et EUH : voir section 16

FCLP; France - FR Page 3/13

SADER COLLE BLOCAGE VIS ECROU

Remplace la version: 14-mars-2018 Numéro de révision 3

Date de révision 16-oct.-2018

Remarque: ^ indique non classée, cependant, la substance est inscrite à la section 3 car il a une VLE

Ce produit ne contient aucune substance répertoriée dans la liste candidate des substances très préoccupantes à une concentration >=0,1 % (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », article 59)

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Conseils généraux Prendre avec soi une copie de la Fiche de données de sécurité avant de recevoir un

traitement médical.

Inhalation Transporter la victime à l'air frais. EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter

un médecin.

Contact oculaire Rincer abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes en écartant les paupières.

Consulter un médecin.

Contact avec la peau Laver la peau avec de l'eau et du savon. En cas d'irritation cutanée ou de réactions

allergiques, consulter un médecin.

Ingestion Nettoyer la bouche avec de l'eau. NE PAS faire vomir. Boire 1 ou 2 verres d'eau. Ne

jamais faire ingérer quoi que ce soit à une personne inconsciente.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes Aucune information disponible.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Note au médecin Traiter les symptômes.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés Prendre des mesures d'extinction adaptées aux conditions locales et à l'environnement

avoisinant.

Moyens d'extinction appropriés Jet d'eau à pleine puissance. Ne pas disperser le produit déversé avec un jet d'eau

haute pression.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques dus au

produit chimique

La décomposition thermique peut entraîner le dégagement de gaz/vapeurs toxiques et

corrosifs.

5.3. Conseils aux pompiers

Tout équipement de protection

Les pompiers doivent porter un appareil respiratoire autonome et un équipement spécial pour le personnel préposé complet de lutte contre l'incendie. Utiliser un équipement de protection individuelle.

à la lutte contre le feu

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Mettre en place une ventilation adaptée. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les Précautions individuelles

vêtements.

FCLP; France - FR Page 4/13

SADER COLLE BLOCAGE VIS ECROU Remplace la version: 14-mars-2018

Date de révision 16-oct.-2018 Numéro de révision 3

Autres informations Ventiler la zone. Endiguer la fuite ou le déversement si cela peut être fait sans danger.

Utiliser les protections individuelles recommandées dans la Section 8. Pour les secouristes

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas évacuer vers les eaux de surface ni le réseau d'égouts. Ne pas laisser pénétrer le sol/le sous-sol. Voir la Section 12 pour plus d'informations sur les effets écologiques.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de confinement Utiliser une matière non combustible du type vermiculite, sable ou terre pour absorber le

produit et le placer dans un récipient pour élimination ultérieure.

Recueillir par des moyens mécaniques en plaçant dans des récipients adaptés à Méthodes de nettoyage

l'élimination.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Référence à d'autres rubriques Voir la section 8 pour plus d'informations. Voir la section 13 pour plus d'informations.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

sans danger

Conseils relatifs à la manipulation Mettre en place une ventilation adaptée. Utiliser l'équipement de protection individuel requis. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

Remarques générales en matière

d'hygiène

Manipuler conformément aux bonnes pratiques industrielles d'hygiène et de sécurité. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver soigneusement après toute manipulation. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de conservation

Conserver le récipient bien fermé, au sec et dans un endroit bien ventilé. Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s)

Adhésifs.

Mesures de gestion des risques

Les informations exigées sont incluses dans la présente Fiche de données de sécurité.

(RMM)

Autres informations Respecter la fiche de données techniques.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Nom chimique	Union européenne	France
Acide acrylique	-	TWA: 2 ppm
79-10-7		TWA: 6 mg/m ³
		STEL: 10 ppm
		STEL: 30 mg/m ³
2,6-Di-tert-butyl-p-crésol	-	TWA: 10 mg/m ³
128-37-0		

Niveau dérivé sans effet (DNEL) Aucune information disponible

FCLP; France - FR Page 5/13

Date de révision 16-oct.-2018

Numéro de révision 3

SADER COLLE BLOCAGE VIS ECROU Remplace la version: 14-mars-2018

Concentration prévisible sans effet Aucune information disponible.

(PNEC)

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques Mettre en place une ventilation adéquate, en particulier dans les zones confinées.

Équipement de protection

individuelle

Protection des yeux/du visage

Protection de la peau et du

corps

Lunettes de sécurité étanches. Vêtements de protection adaptés.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique Liquide Aspect Très visqueux Couleur Bleu

Odeur Caractéristique.

Seuil olfactif Aucune information disponible

Propriété Valeurs Remarques • Méthode

5 pН Aucune donnée disponible

Point de fusion / point de congélation

Point / intervalle d'ébullition Aucune donnée disponible

Point d'éclair > 100 °C

Taux d'évaporation Aucune donnée disponible Inflammabilité (solide, gaz) Aucune donnée disponible

Limites d'inflammabilité dans l'air

Limites supérieures Aucune donnée disponible

d'inflammabilité ou d'explosivité

Limites inférieures Aucune donnée disponible

d'inflammabilité ou d'explosivité

mmHg @ 20 °C Pression de vapeur

Densité de vapeur Aucune donnée disponible Densité relative Aucune donnée disponible

Hydrosolubilité Immiscible à l'eau

Aucune donnée disponible Solubilité(s) Coefficient de partage Aucune donnée disponible Température d'auto-inflammabilité Aucune donnée disponible Température de décomposition Aucune donnée disponible

Viscosité cinématique $>= 6000000 \text{ mm}^2/\text{s}$

Viscosité dynamique 5 Pa.s

Propriétés explosives Aucune donnée disponible Propriétés comburantes Aucune donnée disponible

9.2. Autres informations

Teneur en matière sèche (%) Aucune information disponible Point de ramollissement Aucune information disponible Masse molaire Aucune information disponible COV (composés organiques Aucune information disponible

volatils)

Densité 1.04 g/cm³

Densité apparente Aucune information disponible

FCLP; France - FR Page 6/13

@ 40°C ISO 3104/3105

SADER COLLE BLOCAGE VIS ECROU Remplace la version: 14-mars-2018

Date de révision 16-oct.-2018 Numéro de révision 3

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Réactivité Aucune information disponible.

10.2. Stabilité chimique

Stabilité Stable dans les conditions normales.

Données d'explosion

Sensibilité aux impacts Aucun(e).

mécaniques

Sensibilité aux décharges

électrostatiques

Aucun(e).

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Possibilité de réactions

dangereuses

Aucun(e) dans des conditions normales de transformation.

10.4. Conditions à éviter

Conditions à éviter Aucun(e) connu(e) d'après les informations fournies.

10.5. Matières incompatibles

Matières incompatibles Aucun(e) connu(e) d'après les informations fournies.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition

dangereux

Aucun(e) dans les conditions normales d'utilisation. Stable dans les conditions de

stockage recommandées.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Informations sur les voies d'exposition probables

Informations sur le produit .

Inhalation D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Contact oculaire D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Contact avec la peau D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Ingestion D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

Symptômes Aucune information disponible.

Mesures numériques de toxicité

Aucune information disponible

Toxicité aiguë

Les valeurs suivantes sont calculées d'après le chapitre 3.1 du SGH

ETAmél (voie orale) 3,908.00 mg/kg

FCLP; France - FR Page 7/13

SADER COLLE BLOCAGE VIS ECROU Remplace la version: 14-mars-2018

Date de révision 16-oct.-2018 Numéro de révision 3

ETAmél (voie cutanée) 17,742.00 mg/kg 13.18 mg/l **ETAmél**

(inhalation-poussières/brouillar

d)

Nom chimique	DL50 par voie orale	DL50, voie cutanée	CL50 par inhalation
Triethylene glycol dimethacrylate 109-16-0	= 10837 mg/kg(Rat)		
Diisopropylnaphthalene 38640-62-9	LD50 = 4130 mg/kg (Rat) OECD 401	> 4500 mg/kg (Rat)	> 5.64 mg/L (Rat) 4 h
Acide méthacrylique, mono ester avec le propane-1,2-diol 27813-02-1	= 11200 mg/kg(Rat)	> 3000 mg/kg (Rabbit)	
Hydroperoxyde de cumene 80-15-9	= 382 mg/kg (Rat)	= 0.126 mL/kg (Rabbit)	= 220 ppm (Rat) 4 h
Trimethylolpropane polyoxyethylene triacrylate 28961-43-5		> 13 g/kg (Rabbit)	
Oxybis(methyl-2,1-ethanediyl) diacrylate 57472-68-1	LD50 = 3530 mg/kg (Rat) OECD 401	LD50 > 2000 mg/kg (Rabbit) OECD 402	
N,N-Diméthyl-p-toluidine 99-97-8	= 1650 mg/kg (Rat)	> 2000 mg/kg (Rabbit)	= 1400 mg/m³ (Rat) 4 h
Acide acrylique 79-10-7	=1200 mg/kg (Rat)	= 280 μL/kg (Rabbit) = 295 mg/kg (Rabbit)	= 11.1 mg/L (Rat) 1 h = 3.6 mg/L (Rat) 4 h
2,6-Di-tert-butyl-p-crésol 128-37-0	LD50 > 5000 mg/kg (Rat) OECD 401	>2000 mg/KG (Rat)	

Effets différés et immédiats, et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

Corrosion/irritation cutanée D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. Lésions oculaires graves/irritation D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. oculaire Sensibilisation respiratoire ou D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. cutanée Mutagénicité sur les cellules D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. germinales Cancérogénicité D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. Toxicité pour la reproduction

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. STOT - exposition unique

STOT - exposition répétée D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Écotoxicité N'est pas considérée comme nocif pour les organismes aquatiques.

_						
	Nom chimique	Algues/végétaux	Poisson	Toxicité pour les	Crustacés	Facteur M

FCLP; France - FR Page 8/13

SADER COLLE BLOCAGE VIS ECROU Remplace la version : 14-mars-2018

Date de révision 16-oct.-2018 Numéro de révision 3

	aquatiques		micro-organismes		
Triethylene glycol dimethacrylate 109-16-0	EC50 (72h) algae (Pseudokirchneriell a subcapitata) (OECD 201)	LC50 (96h) 16.4 mg/L Fish (Danio rerio) (OECD 203)	-	-	-
Diisopropylnaphthalene 38640-62-9	NOEC (72h) = 0.15 mg/l (Desmodesmus subspicatus) DIN 38412 part 9	>0.5 mg/l	-	EL50 (48h) = 1.7 mg/l (Daphnia magna) OECD 202	•
Acide méthacrylique, mono ester avec le propane-1,2-diol 27813-02-1	-	LC50: =493mg/L (48h, Leuciscus idus melanotus)	-	LC50 > 143 mg/l Daphnia magna (OECD 202)	-
Hydroperoxyde de cumene 80-15-9	-	LC50: =3.9mg/L (96h, Oncorhynchus mykiss)	-	EC50: =7mg/L (24h, Daphnia magna)	-
Oxybis(methyl-2,1-ethan ediyl) diacrylate 57472-68-1	ErC50 (72h) =16.7 mg/L Green algae (Desmodesmus subspicatus)	LC50 (96h) =2.2 - 2.4 mg/L Fish (Leucidus idus)	-	EC50 (48h) =22.3 mg/L Daphnia magna	•
N,N-Diméthyl-p-toluidine 99-97-8	-	LC50: 42 - 50.5mg/L (96h, Pimephales promelas)	-	-	-
Acide acrylique 79-10-7	EC50: =0.17mg/L (96h, Pseudokirchneriella subcapitata) EC50: =0.04mg/L (72h, Desmodesmus subspicatus)	LC50 96 h = 27 mg/L (Oncorhynchus mykiss)	-	EC50: =95mg/L (48h, Daphnia magna) LC50: =270mg/L (24h, Daphnia magna)	-
2,6-Di-tert-butyl-p-crésol 128-37-0	EC50: =6mg/L (72h, Pseudokirchneriella subcapitata) EC50: >0.42mg/L (72h, Desmodesmus subspicatus)	LC50 (96h) > 0.57 mg/L (Danio rerio) EU Method C.1 LC0 (96h) >= EU Method C.1	-	>0.51 mg/l (Daphnia magna)	-

12.2. Persistance et dégradabilité

Persistance et dégradabilité Aucune information disponible.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Potentiel de bioaccumulation Aucune information disponible.

Nom chimique	Coefficient de partage
Triethylene glycol dimethacrylate 109-16-0	2.3
Diisopropylnaphthalene 38640-62-9	6
Acide méthacrylique, mono ester avec le propane-1,2-diol 27813-02-1	0.97
Trimethylolpropane polyoxyethylene triacrylate 28961-43-5	2.89
Oxybis(methyl-2,1-ethanediyl) diacrylate 57472-68-1	0.39
N,N-Diméthyl-p-toluidine	2.81

FCLP; France - FR Page 9/13

SADER COLLE BLOCAGE VIS ECROU

Remplace la version: 14-mars-2018

Numéro de révision 3

99-97-8	
Acide acrylique 79-10-7	0.46
2,6-Di-tert-butyl-p-crésol 128-37-0	5.1

12.4. Mobilité dans le sol

Mobilité dans le sol Aucune information disponible.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Évaluation PBT et vPvB

. Les composants de cette formule ne répondent pas aux critères de classification des substances PBT ou vPvB.

Nom chimique	Évaluation PBT et vPvB
Triethylene glycol dimethacrylate 109-16-0	La substance n'est pas PBT/vPvB
Diisopropylnaphthalene 38640-62-9	La substance n'est pas PBT/vPvB
Acide méthacrylique, mono ester avec le propane-1,2-diol 27813-02-1	La substance n'est pas PBT/vPvB
Hydroperoxyde de cumene 80-15-9	La substance n'est pas PBT/vPvB
Trimethylolpropane polyoxyethylene triacrylate 28961-43-5	La substance n'est pas PBT/vPvB
Oxybis(methyl-2,1-ethanediyl) diacrylate 57472-68-1	La substance n'est pas PBT/vPvB
N,N-Diméthyl-p-toluidine 99-97-8	La substance n'est pas PBT/vPvB
Acide acrylique 79-10-7	La substance n'est pas PBT/vPvB L'évaluation PBT ne s'applique pas
2,6-Di-tert-butyl-p-crésol 128-37-0	La substance n'est pas PBT/vPvB

12.6. Autres effets néfastes

Autres effets indésirables Aucune information disponible.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Déchets de résidus/produits inutilisés

n:

Éliminer le contenu/récipient conformément aux réglementations locales, régionales,

nationales et internationales applicables.

Emballages contaminés

Ne pas réutiliser les récipients vides. Manipuler les emballages contaminés de la même

façon que le produit lui-même.

Autres informations

Les codes de déchets doivent être assignés par l'utilisateur en fonction de l'application pour laquelle le produit a été utilisé.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Transport terrestre (ADR/RID)

14.1 Numéro ONU UN3082

14.2 Nom d'expédition Substances dangereuses pour l'environnement, liquides, n.s.a (Diisopropylnaphthalene)

14.3 Classe(s) de danger pour le

transport

FCLP; France - FR Page 10 / 13

Remplace la version : 14-mars-2018

Numéro de révision 3

Étiquettes 9
14.4 Groupe d'emballage III

SADER COLLE BLOCAGE VIS ECROU

Description UN3082, Substances dangereuses pour l'environnement, liquides, n.s.a

(Diisopropylnaphthalene, 2, 6-Di-tert-butyl-p-cresol), 9, III

Date de révision 16-oct.-2018

14.5 Dangers pour Ou

l'environnement

14.6 Dispositions spéciales 274, 335, 601, 375

Code de classification M6
Quantité limitée (LQ) 5 L
Identificateur de danger ADR 90

(numéro Kemmler)

<u>IMDG</u>

14.1 Numéro ONU UN3082

14.2 Nom d'expédition Substances dangereuses pour l'environnement, liquides, n.s.a (Diisopropylnaphthalene),

Polluant marin

14.3 Classe(s) de danger pour le

transport

14.4 Groupe d'emballage

Description UN3082, Substances dangereuses pour l'environnement, liquides, n.s.a

(Diisopropylnaphthalene, 2,6-Di-tert-butyl-p-cresol), 9, III, Polluant marin

14.5 Polluant marin F

14.6 Dispositions spéciales 274, 335, 969

Quantité limitée (LQ) 5 L N° d'urgence F-A, S-F

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 Aucune information disponible

et au recueil IBC

Transport aérien

(OACI-TI/IATA-DGR)

14.1 Numéro ONU UN3082

14.2 Nom d'expédition Substances dangereuses pour l'environnement, liquides, n.s.a (Diisopropylnaphthalene)

14.3 Classe(s) de danger pour le

transport

14.4 Groupe d'emballage

Description UN3082, Substances dangereuses pour l'environnement, liquides, n.s.a

(Diisopropylnaphthalene), 9, III

14.5 Dangers pour

l'environnement

14.6 Dispositions spéciales A97, A158, A197

Quantité limitée (LQ) 30 kg G Code ERG 9L

Rubrique 15: INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION

Oui

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Union européenne

Se reporter à la directive 98/24/CE du 7 avril 1998 concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail

Vérifier l'opportunité de prendre des mesures conformes à la directive 94/33/CE relative à la protection des jeunes au travail.

Prendre en compte la directive 92/85/CE sur la protection des travailleuses enceintes, accouchées ou allaitantes

Règlement concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques (REACh) (CE 1907/2006)

FCLP; France - FR Page 11 / 13

SADER COLLE BLOCAGE VIS ECROU Remplace la version: 14-mars-2018

·

Date de révision 16-oct.-2018

Numéro de révision 3

UE-REACH (1907/2006) - Liste Candidate des substances extrêmement préoccupantes (SVHC) pour autorisation conformément à l'article 59

Ce produit ne contient aucune substance répertoriée dans la liste candidate des substances très préoccupantes à une concentration >=0,1 % (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », article 59)

EU-REACH (1907/2006) - Annex XVII Limitations relatives à l'utilisation

Ce produit ne contient aucune substance soumise à restrictions (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », annexe XVII).

UE-REACH (1907/2006) - Annexe XIV - Liste des substances soumises à autorisation

Ce produit ne contient aucune substance soumise à autorisation (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », annexe XIV)

Catégorie de substance dangereuse selon la directive Seveso (2012/18/UE)

E1 - Dangereux pour l'environnement aquatique, catégorie toxicité aiguë 1 ou toxicité chronique 1

Règlement (CE) n° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone Sans objet

Polluants organiques persistants

Sans objet

Réglementations nationales

Maladies professionnelles (R-463-3, France)

Nom chimique	Numéro RG, France
Acide méthacrylique, mono ester avec le propane-1,2-diol	RG 65
27813-02-1	

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Des analyses de risque chimique ont été exécutées par les REACH « enregistreurs » (registarants) de la substance pour les substances enregistrées au seuil > 10 tpa. Aucune analyse de risque chimique n'a été exécutée pour ce mélange

RUBRIQUE 16: Autres informations

Signification des abréviations et acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité

Texte intégral des mentions H citées dans la section 3

H317 - Peut provoquer une allergie cutanée

H335 - Peut irriter les voies respiratoires

H315 - Provoque une irritation cutanée

H319 - Provoque une sévère irritation des yeux

H301 - Toxique en cas d'ingestion

H400 - Très toxique pour les organismes aquatiques

H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

H304 - Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires

H318 - Provoque de graves lésions des yeux

H302 - Nocif en cas d'ingestion

H312 - Nocif par contact cutané

H332 - Nocif par inhalation

H314 - Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux

H226 - Liquide et vapeurs inflammables

H331 - Toxique par inhalation

H373 - Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée

H411 - Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

FCLP; France - FR Page 12 / 13

SADER COLLE BLOCAGE VIS ECROU Remplace la version: 14-mars-2018

Date de révision 16-oct.-2018 Numéro de révision 3

H242 - Peut s'enflammer sous l'effet de la chaleur

H311 - Toxique par contact cutané

H330 - Mortel par inhalation

H412 - Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

Légende

SVHC: Substances extrêmement préoccupantes pour autorisation:

Légende SECTION 8 : Contrôles de l'exposition/protection individuelle

TWA TWA (moyenne pondérée en temps) STEL STEL (Limite d'exposition à court terme)

Plafond Valeur limite maximale * Désignation « Peau »

PBT Produits chimiques persistants, bioaccumulables et toxiques (PBT) STOT RE Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition répétée STOT SE Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition unique

EWC: Catalogue européen des déchets

Principales références de la littérature et sources de données

Classification and labeling data calculated from data received from raw material suppliers

Préparée par Sécurité Produits et Affaires Réglementaires

Date de révision 16-oct.-2018

Indication des modifications

Remarque sur la révision Sans objet.

Conseil en matière de formation Aucune information disponible

Informations supplémentaires Aucune information disponible

La présente fiche de données de sécurité est conforme aux exigences du règlement (CE) N° 1907/2006

Avis de non-responsabilité

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont exactes dans l'état actuel de nos connaissances et de nos informations, à la date de publication. Ces informations ne sont fournies qu'à titre indicatif pour assurer la sécurité de la manipulation, de l'utilisation, de la transformation, du stockage, du transport, de l'élimination et de la mise sur le marché de la substance, et ne sauraient être considérées comme une garantie ou une assurance-qualité. Les informations ne concernent que la matière spécifiquement décrite, et sont susceptibles d'être non valables si la matière est employée en combinaison avec toute autre matière ou dans tout autre procédé, à moins que le contraire ne soit précisé dans le texte.

Fin de la Fiche de données de sécurité

FCLP; France - FR Page 13 / 13